

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 février, à 20 H 30, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, à Cérans-Foulletourte.

Nombre de conseillers		
En exercice : 46	Présents : 26	Votants : 34

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes ALINE, BOURNEUF COURTABESSIS, DELAHAYE, EL IRARI, GARNIER, HARDOUIN, MOUSSAY, QUEANT, RIOLE.

MM. D'AILLIERES, AVIGNON, BERGUES, BOURMAULT, BRETON, CORBIN, COYEAUD, FABUREL, GARNIER, GEORGET, JARROSSAY, LERUEZ, MAZERAT, PAVARD, TELLIER, VIOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes CORBIN, COUET, FERRAND, SCHMITT, TAUREAU, MM. BOISARD, CHALUMEAU, DESPRES, HEULIN, LECERF, LEPROUX, PIERRIEU.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme LEBATTEUX donne pouvoir à M. JARROSSAY, Mme MENAGE à Mme RIOLE, Mme POIDVIN FOURNELLE à M. FABUREL, Mme ROGER à M. MAZERAT, MME ROTON VIVIER à M. BRETON, M. FONTAINEAU à Mme BOURNEUF COURTABESSIS, M. PANETIER à M. VIOT, M. RICHARD à Mme MOUSSAY.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme LEFEUVRE Florence, Directrice Générale des Services, M. VERNASSIERE Mickaël, Directeur Général Adjoint et Mme LANCIEN Delphine, Assistante administrative.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Madame le Maire de Cérans-Foulletourte souhaite la bienvenue aux membres du conseil communautaire.

✓ Décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de la délégation de fonction du conseil de communauté

Administration générale / Finances

- Recrutement d'un Adjoint administratif (emploi non permanent), 1^{er} échelon, à temps complet, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 28 octobre 2024 au 10 janvier 2025 en tant qu'agent administratif aux services techniques.
- Prolongation du contrat de travail de l'Adjoint administratif, agent contractuel, au service Finances du 21 novembre 2024 au 10 janvier 2025.
- Virement de crédits de l'article 1311 – Subvention d'investissement à l'article 2313 – Immobilisations en cours pour un montant de 21 600 €, Budget Bâtiment d'accueil 2.
- Signature d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec le groupement SIAM Conseils (37000) / Coline DE VALENCE (45000) pour la mise en œuvre d'une démarche d'implication citoyenne autour du projet de la piscine communautaire. Montant maximum global : 60 000 € HT, selon le Cahier des Charges Particulières.
- Prolongation du contrat de l'Adjoint administratif, 1^{er} échelon, chargé de l'accueil des services techniques du 11 au 31 janvier 2025, à temps complet.
- Signature d'un avenant n°2 à la convention avec le Centre d'Etude et d'Action Sociale de la Sarthe relative à l'accompagnement à la structuration d'une démarche d'implication citoyenne auprès des élus de la Communauté de communes, comme suit : Modalités de financement au titre de l'année 2025 et 2026 : 8 000 € en 2025 et 7 200 € en 2026.

Economie / Emploi

- Signature d'un avenant n°1 à la convention d'occupation des locaux avec la CARSAT des Pays de la Loire – Branche maladie comme suit : Mise à disposition du bureau des permanences de l'espace communautaire 3 jours maximum par mois.
- Signature d'une convention de mise à disposition d'un bureau de 15 à 20 m² de l'espace communautaire avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe, 2 demi-journées par mois. Coût : A titre gratuit (facturation des copies / impressions si dépassement de 15 € dans l'année).

Aménagement de Territoire / Mobilités / Transition écologique / Habitat

- Prolongation du contrat de travail de l'Adjoint administratif, agent contractuel, au service Application des Droits du Sol du 3 décembre 2024 au 2 mars 2025.

Déchets ménagers / Cycle de l'eau

- Recrutement d'un Technicien principal de 2ème classe (emploi non permanent), 6ème échelon, à temps complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service SPANC du 7 janvier au 6 avril 2025.

Education / Santé

- Recrutement d'un Adjoint d'animation (emploi non permanent), 1er échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service Enfance le 17 décembre 2024, sur les temps d'accueil à Louplande de 11h30 à 13h30 et de 16h15 à 18h45.
- Recrutement d'un Adjoint technique (emploi non permanent), 1er échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au Valanou le 9 décembre 2024 (7h30).
- Recrutement d'un Adjoint technique (emploi non permanent), 1er échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à A Petits Pas le 13 décembre 2024 (7h30).
- Modifications du règlement intérieur du service Jeunesse (rubriques : Quotient familial / Conditions tarifaires / Moyens de paiement).
- Recrutement d'un Animateur (emploi non permanent), 5ème échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité en raison de l'expérimentation de l'espace de Vie Sociale, du 1er janvier au 17 octobre 2025.
- Recrutement d'un Adjoint d'animation (emploi non permanent), 1er échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à A Petits Pas le 13 décembre 2024 (7h30).
- Recrutement d'un Adjoint d'animation (emploi non permanent), 1er échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à A Petits Pas le 16 janvier 2025 (7h00 maximum).
- Recrutement d'un Adjoint d'animation (emploi non permanent), 1er échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité sur les temps d'accueils de la Commune de Louplande de 11h30 à 13h30 le 23 janvier 2025.

Culture / Sport / Enseignement / Tourisme

- Prolongation du contrat de travail de l'Adjoint administratif, agent contractuel, sur le site de l'île MoulinSart jusqu'au 31 décembre 2024.
- Rémunération de 4 artistes accueillis au Centre d'art en 2025 pour un montant total de 18 450 € (Rémunération : 14 400 € / Production : 3 100 € / Déplacements : 950 €).
- Mission de défense des intérêts de la Communauté de communes confiée à Maître Florence Boidin, avocate, contre l'ex-exploitant du Bistrot de la guinguette. Affaire : Titre de recettes de 10 200 € du 02 mai 2024, concernant la redevance d'occupation du 1er février 2022 au 15 avril 2024. Montant des honoraires : 2 500 € HT pour la procédure devant le tribunal administratif de Nantes / 3 000 € HT pour une éventuelle procédure devant la Cour d'appel de Nantes / Frais de déplacement : 120 € HT de l'heure / Frais kilométriques : 0,50 € par km.
- Sollicitation de deux subventions auprès de l'Etat/DRAC au titre de l'année 2025 pour l'exposition majeure sur le thème du Voyage et les expositions temporaires au musée. Montant des dépenses prévisionnelles : 26 700 € TTC et 31 657 € TTC. Montant des subventions sollicitées : 6 000 € et 2 000 €.
- Remboursement d'un trimestre de cours d'aquagym d'un montant de 70,70 € à un usager pour raison médicale.

- Recrutement de cinq Opérateurs Territoriaux d'Activités Physiques et Sportives qualifiés (emplois non permanents), surveillants de baignade, 1^{er} échelon avec indemnité éventuelle pour travail du dimanche et jours fériés, à la piscine, du 1^{er} janvier au 30 juin 2025.
- Remboursement de l'année 2024-2025 de cours d'aquagym d'un montant de 212,10 € à un usager pour raison médicale.
- Recrutement d'un Adjoint technique (emploi non permanent), 1^{er} échelon, agent d'entretien, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à la piscine du 10 au 23 février 2025 (17h30 par semaine).

✓ **Décisions du Bureau prises dans le cadre de la délégation d'attribution du conseil de communauté**

Administration générale / Finances

- Signature d'avenants au marché de travaux de rénovation d'un bâtiment type maison d'habitation en local communautaire, 23 rue du 11 Novembre à La Suze sur Sarthe, comme suit : Lot 8 – Platerie, isolations sèches, isolations : moins-value de 5 573,48 € HT / Lot 9 – Revêtement des sols : plus-value de 3 826 € HT / Lot 11 – Electricité, VMC simple flux : plus-value de 1 495,11 € et moins-value de 1 554,91 €.
- Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte Pays du Vallée de la Sarthe portant sur l'animation, de coordination et de gestion du service Accompagnement pour la rénovation de l'Habitat (SAHRA) pour la mise en œuvre du Service Public de rénovation de l'Habitat (SPRH) sur les Communautés de communes membres du Syndicat Mixte Pays Vallée de la Sarthe.
- Approbation de la modification des statuts de l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe comme suit : Ajout comme membres de la Communauté de communes des Coëvrons et de la Communauté urbaine d'Alençon / Changement de dénomination de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise en Communauté de communes du Perche Emerald.

Economie / Emploi

- Signature d'un avenant n°1 au bail dérogatoire aux baux commerciaux à la Société SALEC 72 pour la location du grand bureau 2 à l'étage (19 m² = à la pépinière d'entreprises Emergences, à partir du 1^{er} décembre 2024. Loyer : 9,50 € HT/m² par mois la 1^{ère} année, avec forfait charges de 45 € / mois et énergie de 2,50 € HT/m²/mois (loyer et montant des charges évolutifs selon la grille tarifaire).

Aménagement du Territoire / Mobilités / Transition écologique / Habitat

- Participation d'un montant total de 8 722 € accordée à 3 propriétaires occupants, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général, selon le règlement d'intervention pour des travaux d'énergie et d'adaptation.

Culture / Tourisme

- Validation de la formation Découvrir O passo délivrée par Mayenne Culture, les 6, 7 octobre et 6, 7 novembre 2025, à Marigny le Lozon (50), pour un enseignant saxophone, au coût de 220 € TTC, frais de déplacement en sus.
- Validation de la formation Musicalité du mouvement délivrée par Mayenne Culture, les 20, 21 janvier 2025, à Changé (53), pour une enseignante de danse, au coût de 110 € TTC, frais de déplacement en sus.
- Validation de la formation L'expérimentation pédagogique délivrée par Mayenne Culture, le 17 mars 2025, à Laval, pour le directeur de L'unisSon, au coût de 55 € TTC, frais de déplacement en sus.

Education / Santé

- Octroi d'une subvention exceptionnelle de 6 000 € à l'association La Suze-Roëzé Football Club, à la suite d'un sinistre occasionné sur leur véhicule 9 places.

Monsieur Faburel demande un éclaircissement sur la mission de défense de l'avocate contre l'ex-exploitant du Bistrot de la guinguette.

Monsieur le Président répond que l'ex-exploitant attaquant la Communauté de communes, il y a lieu de se défendre.

OBJET : Affaires générales – Désignation d'un Secrétariat de séance

Le Conseil de communauté a désigné comme Secrétaire de séance, à l'unanimité, Monsieur AVIGNON Jean-Yves.

OBJET : Affaires générales – Approbation du procès-verbal du conseil de communauté du 12 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil de communauté en date du 12 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

OBJET : Finances - Débat d'Orientations Budgétaires 2025 – Budget général et budgets annexes

Monsieur le Vice-président chargé des finances expose la bonne santé financière actuelle de la Communauté de communes.

Il explique toutefois qu'il convient d'être prudents en raison du risque de l'effet de ciseaux.

Pour les ressources humaines, Monsieur le Vice-président dit qu'il faut rester attractifs pour recruter et que donc, le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) est maintenu, alors que plusieurs collectivités le suppriment.

Il tient à remercier l'ensemble des agents communautaires pour leur travail au sein de la Communauté de communes.

Il aurait voulu que ce travail soit reconnu par une augmentation de 100 € mais cela représenterait une dépense nouvelle de l'ordre de 120 000 € supplémentaires.

Monsieur le Président évoque la réserve foncière citée des Rosiers à La Suze sur Sarthe, dossier présenté récemment en Conférence des Maires, afin de créer une maison médicale pluridisciplinaire.

Il informe le conseil que Sarthe Habitat était prêt à travailler avec la Commune et la Communauté de communes pour aménager cette réserve foncière.

Il précise qu'il n'y a pas d'urgence pour ce projet, n'étant pas porté par des professionnels de santé.

Monsieur d'Aillières rappelle que cela fait 2 ans que Sarthe Habitat est intéressé par cette réserve foncière et qu'il relance la Commune.

Monsieur le Président ajoute que Sarthe Habitat a fait 3 propositions pour aménager cette réserve foncière.

Monsieur d'Aillières informe que la Commune ne répondra donc pas pour l'instant à Sarthe Habitat.

Madame Aline interroge sur le projet piscine.

Monsieur le Président répond qu'une réunion est fixée le 20 février avec les élus de La Suze sur Sarthe pour présenter les différents scénarios du Bureau d'études et qu'ensuite, il y aura une présentation en conseil communautaire.

Monsieur d'Aillières constate un écart de 800 000 € par rapport au CFU 2024 en charges de personnel.

Madame Lefeuvre explique cet écart par des emplois en cours d'année 2024 sur toute l'année 2025, des promotions, la marge de main d'œuvre de 2% de la masse salariale.

Monsieur d'Aillières trouve que l'enveloppe est large.

Madame Lefeuvre rappelle que nous sommes à l'étape du DOB.

Pour le budget Bâtiment d'accueil 2, Madame la Vice-présidente chargée de l'économie fait part au conseil du projet d'atelier relais, 4 cellules, à Roëzé sur Sarthe pour une enveloppe prévisionnelle de 1 200 000 €.

Pour les budgets Zones d'activités, Monsieur Vernassière informe le conseil de la clôture du budget Les Noës cette année.

Monsieur le Président évoque la réflexion en cours sur la création de services communs.

Il rappelle que les Communes ont jusqu'à demain pour exprimer leurs choix de pistes en économies.

Monsieur Garnier ajoute aussi afin de bénéficier d'une montée en compétences.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le rapport joint,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé dans les Communes de plus de 3 500 habitants et dans les EPCI comprenant une Commune de plus de 3 500 habitants un débat a lieu en conseil communautaire sur les

orientations générales du budget général et des budgets annexes, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Sur proposition de la Conférence des Maires et du Bureau,

Après débat,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du débat d'orientations budgétaires 2025 et préconise les orientations mentionnées dans le document joint en annexe.

OBJET : Affaires générales – Modification de la délibération portant délégation du conseil de communauté au Bureau et au Président

Vu le CGCT, notamment les articles L.5211-10,

Vu les délibérations du Conseil communautaire des 04 juin 2020, 18 février 2021, 14 avril 2022, 13 avril 2023, 2 novembre 2023 et du 15 février 2024 portant délégation d'attribution du Conseil de communauté au Président et au Bureau au regard de cet article,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'évolution des délégations d'attribution du Conseil de communauté au Bureau et au Président, comme suit :

➤ Au Bureau :

✓ Dans la rubrique 3 Finances, ajout de :

☞ 3.7 Attribuer un don à une collectivité, à un établissement public (ou à son représentant désigné) **ou à une association loi 1901 reconnue d'utilité publique**, lors d'une catastrophe naturelle **ou lié à un conflit**, dans la limite de 5 000 €.

✓ Dans la rubrique 5 Personnel, ajout de :

☞ 5.7 Prendre toute décision concernant l'indemnisation du Compte Epargne Temps à titre exceptionnel

☞ 5.8 Autoriser la conclusion d'accords transactionnels visant l'indemnisation définitive des arriérés de salaires exigibles, pour tout type de cadres d'emplois, relatifs à la réalisation d'heures supplémentaires, complémentaires, d'heures de nuit et de week-end.

➤ Au Président :

✓ Dans la rubrique 4 Foncier / Patrimoine / Urbanisme, ajout de :

☞ 4.5 Décider de la cession des coupes de bois dans le cadre des ventes organisées par l'Office National.

OBJET : Finances – Solidarité avec Mayotte – Octroi d'une aide à la protection civile

La question est retirée car elle fera l'objet d'une décision de Bureau.

OBJET : Ressources Humaines – Tourisme / Culture – Création d'un Contrat de projet pour le remplacement temporaire du poste de Responsable de pôle

Vu la mise à disposition de la Responsable du pôle Tourisme/Culture au 1^{er} mars 2025, pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois, sur une fonction de délégué du Préfet,

Sur suggestion des services préfectoraux pour assurer le remplacement temporaire d'un agent mis à disposition sur une mission de délégué du Préfet,

Vu la réflexion en cours sur l'évolution du site de l'Île MoulinSart comme un lieu démonstrateur des Transitions écologiques et sociétales, en sus des activités culturelles et touristiques,

Vu la vacance du poste d'Adjoint sur l'Île MoulinSart en raison d'un recrutement infructueux,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un poste de Chargé(e) de projet Tourisme/Culture dont les missions seront les suivantes :

✓ Missions :

- Contribuer à la définition des orientations stratégiques et organisationnels des services culture / tourisme et à la mise en œuvre du projet de territoire partagé par les parties prenantes de l'action publique. Co-piloter la réflexion sur l'évolution du site de l'île MoulinSart dans la perspective de la création d'un site démonstrateur des Transitions Ecologiques et Sociétales.
- Préparer et mettre en œuvre les décisions du conseil communautaire, du bureau et du Président.
- Encadrer, piloter les responsables de services, d'équipements, de contrats culture / tourisme et organiser, coordonner la transversalité des projets au sein des services du pôle, et favoriser le lien interservices communautaires, avec les partenaires en cohérence avec les orientations préalablement définies.
- Piloter directement les activités, les événements, le personnel, la communication (avec le service commun communication) les partenariats sur le site de l'île MoulinSart.

✓ Conditions d'emploi :

- Contrat de chargé de projet. Poste non permanent à temps complet (contrat 1 an renouvelable dans la limite de 6 ans).
- Cadre d'emploi : Poste de catégorie A : Attaché / Attaché principal ou Ingénieur territorial / Ingénieur, Attaché de conservation patrimoine / Attaché de conservation principal.
- Poste à pourvoir au 1^{er} mars 2025.

OBJET : Ressources Humaines – Service Patrimoine – Augmentation du temps de travail d'un poste d'agent patrimoine

Vu le passage d'un agent du patrimoine au poste de Responsable patrimoine à compter du 1^{er} janvier 2025,

Vu les besoins avérés des services communautaires en direction du service patrimoine pour répondre au développement d'événements, de surfaces bâties,

Vu la demande d'un agent du patrimoine de passer à temps complet,

Vu la délibération DE411_08_06_22 en date du 23 juin 2022, portant création d'un emploi d'agent patrimoine à 32 h hebdomadaires,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le passage du temps de travail sur le poste d'agent du patrimoine à temps non complet, 32h hebdomadaires à 35h hebdomadaires, à compter du 1^{er} mars 2025.

OBJET : Ressources Humaines – Service petite enfance – élargissement des grades de recrutement sur deux postes d'Auxiliaire petite enfance

Vu le départ de deux agents du service des petites crèches, à la suite de deux disponibilités d'un an,

Vu les délibérations du conseil de communauté DE412_08_06_17 en date du 29 juin 2017 et DE416_02_21 en date du 11 mai 2021 relatives à la promotion d'agents intercommunaux,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'élargir les grades de recrutement de ces deux postes d'Auxiliaire petite enfance comme suit :

- ✓ Un poste à temps non complet (32h hebdomadaires sur le site de La Suze sur Sarthe), ouverture sur tous les grades d'Adjoint Technique, poste ouvert actuellement sur le grade d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe, à compter du 15 février 2025.
- ✓ Un poste à temps complet (sur le site de Cérans-Foulletourte), ouverture sur tous les grades d'Adjoint Technique, poste ouvert actuellement sur le grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à compter du 15 février 2025.

OBJET : Ressources Humaines – Création d'un poste de Directeur Général des Services (DGS)

Monsieur le Vice-président chargé des ressources humaines tient à remercier les agents qui suppléent l'absence de la DGS et qui encadrent le service ressources humaines.

Il précise à ce sujet qu'une nouvelle Directrice des Ressources Humaines arrivera le 17 mars 2025.

Monsieur Faburel demande si le poste de DGS est ouvert en interne.

Monsieur le Président répond par l'affirmative.

Vu le départ en retraite de la DGS au 31 juillet 2026,

Vu le passage de la DGS à temps partiel dans la cadre d'une retraite progressive (70 % du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025 – 50 % du 1^{er} novembre 2025 au 31 juillet 2026),

Vu la mise à disposition pour 3 ans de la Responsable du Pôle Tourisme/Culture, à compter du 1^{er} mars 2025, agent chargée de la participation citoyenne,

Vu la demande de l'Autorité Territoriale de confier au futur DGS notamment la responsabilité du pilotage des Transitions sur le territoire communautaire, comprenant l'implication citoyenne, la coopération avec les Communes et autres entités territoriales, le développement des mutualisations et le projet de territoire,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

➤ Créer un poste de DGS dont les principales missions seront les suivantes :

- ✓ Contribuer à la définition des orientations de l'établissement en priorisant les Transitions écologiques, sociales, l'innovation et l'expérimentation. Poursuivre, sous la responsabilité de l'équipe politique et en co-construction avec l'équipe de direction, le projet de territoire partagé par les parties prenantes de l'action publique.
- ✓ Préparer et mettre en œuvre avec l'équipe de direction les décisions du conseil communautaire, du bureau et du Président.
- ✓ Animer, piloter l'équipe de direction dans l'élaboration des projets et conjointement organiser, coordonner les services communautaires pour assurer leur bon fonctionnement en cohérence avec les orientations préalablement définies.

Les conditions de recrutement seront les suivantes :

- ✓ Cadre d'emplois des Attachés : grade d'Attaché, grade d'Attaché principal, grade Attaché hors classe.
- ✓ Date : 1^{er} mai 2025.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions précisées à l'article L332-8 du code général de la fonction publique. La rémunération de l'agent correspondra au cadre d'emploi concerné et au niveau de recrutement de l'emploi créé.

➤ Supprimer le poste de DGS actuel (délibération du conseil de communauté DE416_03_09_2018 en date du 27/09/2018) au 1^{er} août 2026.

OBJET : Communication – Entrée de la Commune de Louplande dans le service commun

Vu l'avis favorable du Bureau à la demande de la Commune de Louplande d'intégrer le service commun Communication pour un besoin annuel de 40 heures (2 bulletins municipaux),

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de création d'un service commun Communication entre la Communauté de communes, les Communes et les syndicats membres permettant l'entrée dans ce service de la Commune de Louplande au 1^{er} avril 2025.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

OBJET : Tourisme – Ile MoulinSart – SPL Vallée de la Sarthe – Avenant n°1 au contrat de quasi-régie – Prestation Accueil Boutique Billetterie

Vu les modifications sur l'organisation de l'île MoulinSart en matière de Ressources Humaines, à la suite du changement d'exploitant au moulin Cyprien.

Il vous est proposé de déléster la régie directe qu'opérait la Communauté de communes sur l'accueil boutique billetterie de l'île MoulinSart en la confiant à la SPL Vallée de la Sarthe, à l'instar de ce qui se fait pour l'accueil boutique billetterie du musée de la faïence et de la céramique.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au contrat précité, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

✓ Accueil des visiteurs de l'île MoulinSart

La SPL assure l'accueil des publics individuels et groupes pendant ses périodes d'ouverture. L'accueil des groupes en visite et en atelier s'effectue en concertation avec l'équipe de l'île. L'accueil des groupes en visite libre est pris en charge par l'équipe de la SPL. Le dispositif d'accueil comprend également l'accueil téléphonique pendant la période d'ouverture au public. En période de fermeture au public, le site pourra transférer à la SPL les appels relatifs à un projet de visite pour la saison suivante. La SPL assure la correspondance mail avec les publics de l'île pendant toute l'année y compris afin d'assurer un traitement des demandes dans les meilleurs délais.

✓ Commercialisation de l'île MoulinSart

La SPL conçoit une stratégie boutique de l'île afin d'assurer une cohérence avec la programmation culturelle du site et ce en concertation avec l'équipe de l'île. La SPL gère également l'espace boutique (agencement, approvisionnement et choix des produits, animations/démonstrations ... Parmi les produits proposés à la vente, certains sont la propriété de la Communauté de communes et font l'objet d'un contrat de dépôt-vente annexe.

La SPL est chargée de la billetterie de toutes les activités proposées sur site. Cette mission fait l'objet d'une convention de mandat de billetterie exclusif d'une période similaire à celle de la présente convention. La SPL encaisse les recettes liées à ces activités et assure le suivi comptable (facturation fournisseurs, clients, ...).

La SPL s'engage à fournir à la Communauté de communes : Le chiffre d'affaires global et la marge commerciale réalisée sur la vente de produits en boutique et billetterie / La quantité et la diversité des produits proposés ...

✓ Reporting et évaluation des actions menées par la SPL

La SPL s'engage à transmettre à la Communauté de communes en fin de saison : Le nombre de visiteurs accueillis par jour, mois, saison, dans le cadre des activités (visites individuels, groupes, ateliers / animations, évènementiels) / La répartition des visiteurs gratuits / payants / tarifs réduits / L'origine géographique des visiteurs, ...

✓ Modalités annuelles de conventionnement

La Communauté de communes verse à la SPL une participation fixe en compensation du service public « Accueil des visiteurs de l'île MoulinSart », fixée à la somme de 22 917 € nette de taxes. Le versement sera effectué à la SPL au terme de la saison, après exécution complète de la prestation et fourniture des indicateurs d'évaluation.

✓ Contrôle analogue

La Communauté de communes peut demander à la SPL tout document complémentaire ou justificatif sur l'exécution du présent contrat. Elle peut exercer tout contrôle sur pièces et sur place, et désigner à cet effet toute personne qualifiée. La Communauté de communes dispose d'un droit de regard sur les activités de la SPL. Elle peut s'opposer à celles qui seraient de nature à compromettre l'ordre public, les bonnes mœurs ou la bonne renommée du territoire et de ses équipements communautaires.

**OBJET : Déchets ménagers – PLPDMA – Création de la commission consultative
d'élaboration et de suivi (CCES)**

L'élaboration de programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012, conformément à l'article L.541-15-1 du code de l'environnement. Ce programme s'inscrit sur une durée de 6 ans et devra être révisé, totalement ou partiellement, tous les 6 ans.

La CCES doit être constituée au début de la construction du PLPDMA. Cette commission est une instance de concertation, les avis de la CCES sont consultatifs, elle donne son avis sur le projet de PLPDMA, elle examine le bilan annuel et évalue le PLPDMA tous les 6 ans.

Sa composition n'est pas imposée mais doit permettre de consulter et d'impliquer les différents acteurs locaux agissant dans le domaine de la prévention des déchets. Elle est généralement constituée d'élus, de collectivités représentant la diversité du territoire de la Communauté de communes et de représentants de la société civile.

Monsieur Faburel dit que sans remettre en cause le choix du Bureau sur l' élu qui présidera cette commission, il regrette que ce ne soit pas la commission déchets ménagers qui ait discuté sur cette question.

Monsieur le Vice-président chargé des déchets ménagers rappelle que cette question concerne plutôt le COT et l'économie circulaire et précise que ce poste lui a été proposé.

Monsieur le Président ajoute que c'est une commission transversale.

Madame Aline demande pourquoi la Chambre d'Agriculture n'a pas été consultée.

Monsieur le Vice-président répond qu'elle n'est pas concernée par cette commission, car les déchets assimilés sont des déchets de petites entreprises, les agriculteurs ne sont pas habilités à déposer leurs déchets en déchetterie.

Il rappelle que l'idée est de limiter la production des déchets des particuliers et des entreprises.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, par 32 voix pour et 2 abstentions (Mme ALINE et M. FABUREL), valide la composition de la CCES comme suit :

Structure	Nombre de représentants
Repair café Vézanne et Forêts	1
Club d'entreprises du Val de Sarthe	1
Chambre de commerce et d'industrie	1
Chambre des métiers	1
Prestataire de collecte-PAPREC	1
Commission déchets ménagers et assimilés	2
Commission économie et emploi	2
Communes	1 DG ou secrétaire de mairie / 1 DST ou responsable technique
Pays Vallée de la Sarthe	1 technicien
Centre d'Etudes et d'Actions Sociales représentant le secteur de l'économie sociale	1
Envie Maine	1
Habitants du territoire	3 ou 4

Par ailleurs, Monsieur le Vice-président en charge des déchets ménagers pilotera cette commission.

OBJET : Cycle de l'eau – Plan Pluriannuel d'Investissements Assainissement collectif

Lors des bureaux communautaires précédents, il a été présenté et débattu de la proposition d'un Plan d'Investissement (PPI) pour le service Assainissement Collectif.

Comme exposé alors, les études préliminaires, les schémas directeurs et les documents disponibles ont permis d'identifier les besoins suivants : 54 opérations d'investissements pour un montant total de 18 890 079 € HT.

Or, le service Cycle de l'Eau dispose d'un excédent financier et d'une capacité d'investissement annuelle estimée comme suit : 500 000 € HT par an, soit 2 000 000 € HT pour la période 2024-2027.

Une première analyse a permis de prioriser les opérations à réaliser, sans toutefois prendre en compte les capacités financières.

Aussi, afin de structurer et organiser la phase opérationnelle du PPI, il est désormais nécessaire d'établir une programmation des opérations d'investissement à mener, sur la période 2024-2027, au regard des capacités financières, organisationnelles et techniques du service.

Il est donc proposé la programmation opérationnelle présentée en pièce jointe.

Il est convenu que les opérations de réparation nécessaires seront également réalisées, autant que besoin, afin d'assurer la bonne exécution des services.

En complément de cette programmation : concernant plusieurs opérations, les dossiers doivent être complétés par des Schémas Directeurs Assainissement (SDA) ou des analyses techniques manquantes à ce jour.

Ainsi, il est proposé de lancer la réalisation des SDA pour les Communes suivantes :

- ✓ Cérans-Foulletourte
- ✓ Guécélard / Parigné-le-Pôlin
- ✓ Spay
- ✓ Louplande

La phase préparatoire (consultation des bureaux d'étude et lancement des opérations) est prévue pour le 1^{er} semestre 2025 avec une réalisation à partir de fin 2025.

Selon les conclusions de ces schémas, les opérations pourront être affinées (définition plus précise des travaux à réaliser) et être éligibles aux subventions, notamment de l'Agence de l'eau.

Monsieur le Vice-président chargé des déchets ménagers précise que le PPI sera un document révisable régulièrement.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le PPI Assainissement collectif détaillé en annexe, ainsi que le lancement des SDA pour les quatre Communes, évoqué ci-avant.

OBJET : Cycle de l'eau – Plan Pluriannuel d'Investissements Eau potable(AEP)

Lors des bureaux communautaires précédents, il a été présenté et débattu de la proposition de Plans d'Investissement (PPI) pour le service Adduction Eau Potable (AEP).

Comme exposé alors, les études préliminaires, les schémas directeurs et les documents disponibles ont permis d'identifier les besoins suivants : 5 opérations d'investissement pour un total de 977 712 € HT.

Or, le service Cycle de l'Eau dispose d'un excédent financier et d'une capacité d'investissement annuelle estimée comme suit : 200 000 € HT par an, soit 800 000 € HT pour la période 2024-2027.

Une première analyse a permis de prioriser les opérations à réaliser, sans toutefois prendre en compte les capacités financières.

Aussi, afin de structurer et organiser la phase opérationnelle du PPI, il est désormais nécessaire d'établir une programmation des opérations d'investissement à mener, sur la période définie 2024-2027, au regard des capacités financières, organisationnelles et techniques du service.

Il est donc proposé la programmation opérationnelle présentée en pièce jointe.

Il est convenu que les opérations de réparation nécessaires seront également réalisées, autant que besoin, afin d'assurer la bonne exécution des services.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le PPI AEP détaillé en annexe.

OBJET : Voie verte – Acte notarié quadripartite (SNCF Réseau propriétaire, Département aménageur, Communautés de communes du Val de Sarthe et du Pays Fléchois gestionnaires) correspondant à une convention portant transfert de gestion de parcelles

Dans le cadre de la réalisation de la voie verte La Suze sur Sarthe / La Flèche, un acte notarié quadripartite (SNCF Réseau propriétaire, Département aménageur, Communautés de communes Val de Sarthe et du Pays Fléchois gestionnaires) correspondant à une convention portant transfert de gestion des parcelles a été envoyé à la Communauté de communes.

La convention, par acte notarié, a pour objet de préciser :

- Les parcelles transférées en gestion (voie et délaissés correspondant à un total de 227 601 m² sur la Communauté de communes du Val de Sarthe),
- Les conditions d'exploitation et d'entretien des emprises par les gestionnaires.

Cette convention est proposée pour une durée de 25 ans à compter de sa signature.

L'analyse juridique des termes de cette convention étant en cours au niveau des deux Communautés de communes Pays Fléchois et Val de Sarthe,

Dès lors que les parties se seront mises d'accord,

Aussi, le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

✓ Informations

- Vu le renouvellement général des mandats locaux en 2026, Monsieur le Président informe que la répartition des délégués communautaires au sein des EPCI à fiscalité propre devra être déterminée par les conseils municipaux au plus tard le 31 août 2025, au vu de la population légale au 1^{er} janvier 2025. Il est proposé de retenir la date du **22 mai 2025 18H** pour une prochaine Conférence des Maires afin d'échanger sur ce sujet.

- Monsieur le Vice-président chargé des Ressources humaines informe des mouvements de personnel connus à ce jour :

✓ Arrivée : Mme Nelly Bourgouin Assistante administrative et de gestion aux services Finances et Tourisme/Culture au 01/01/2025, Mme Coralie Dubin Beldent Conseillère emploi et formation aux services Emploi et Ressources Humaines, Mme Nathalie Planson Responsable Musée au 06/01/2025, Mme Marie Bergeot, Technicienne SPANC au 07/01/2025, M. André Simon Chargé de projet pépinière Emergences service économie au 08/01/2025, Mme Katia Gaudré Responsable Ressources Humaines au 17 mars 2025.

✓ Départs : Mme Christelle Martin Responsable Culture/Tourisme au 28/02/2025 (Mise à disposition Etat pour 3 ans, renouvelable 1 fois sur un poste de délégué auprès du Préfet de la Sarthe).

Il indique également le retour de la consultation des Communes et des Syndicats intercommunaux concernant la médecine professionnelle et préventive :

Communes / Etablissements publics	Intention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive en téléconsultation du CDG72	Intention d'accueillir le service au sein de la collectivité / de l'établissement
Cérans-Foulletourte	Oui	Non
Chemiré le Gaudin	Oui	Non
Etival lès le Mans	?	?
Fercé sur Sarthe	Oui	Non
Fillé sur Sarthe	Oui	Non
Guécelard	?	?
Louplande	Oui	Non
Malicorne sur Sarthe	?	?
Mézeray	Oui	Non
Parigné le Pôlin	Oui	Non
Roëzé sur Sarthe	Oui	Non
Saint Jean du Bois	Oui	Non
Souigné Flacé	Oui	Non

La Suze sur Sarthe	?	?
Spay	Oui	Non
Voivres-lès-le-Mans	?	?
Communauté de communes (La Suze)	Oui	Non
SMSEAU	Oui	Non
SIDERM (Spay)	Oui	?

- Monsieur le Vice-président chargé de la Transition écologique fait le point sur l'état d'avancement du COT.

- Dates à retenir :

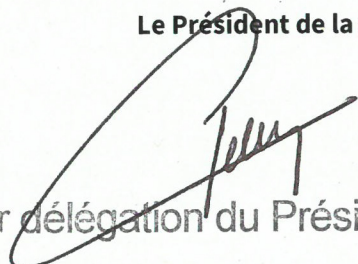
2025	Bureau	Conseil	Autres
Février	27	13 Cérans-Foulletourte	
Mars	13 / 27		
Avril	24	10 Chemiré-Le Gaudin	25 avril séminaire sur la coopération (sous réserve de confirmation)
Mai	27 (mardi)	15 Fillé sur Sarthe	22 Conférence des Maires à Emergences à Spay
Juin	17 (mardi)	26 Fercé sur Sarthe	
Juillet	10		1 ^{er} juillet soirée « Projet de Territoire »
Nouvelles dates			
2025 / 2026	Bureau	Conseil	Autre / Information
Septembre	4	18 Guécélard	
Octobre	2/16	30 Malicorne sur Sarthe	
Novembre	13/27		
Décembre		11 Louplande	
Janvier			Vœux le 15 à Guécélard

Le Secrétaire de séance



La Suze sur Sarthe, le 13/02/2025,

Le Président de la séance


Par délégation du Président